

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 24/02/2020

SLO

ID : 044-214401036-20200212-ARRETESPO2001B-AR

Paraphe fait par le Maire : Michèle LEMAITRE

Folio N° SPORT 2020/001

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Service : SPORT

Fixation des tarifs municipaux :
Infrastructures sportives
Salle de convivialité
Stages sportifs
Équipements communaux sous alarme

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Montoir de Bretagne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Conseil Municipal à déléguer certaines attributions au Maire

VU la délibération en date du 11 avril 2014 de délégation d'attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire,

VU l'avis favorable de la commission sport du 31 janvier 2019,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des infrastructures sportives, des « stages sportifs », de celui lié « au déclenchement d'alarme par négligence nécessitant une intervention » de celui lié à la caution pour prêt annuel d'une clef, et de créer des tarifs pour l'occupation de la salle de convivialité,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs sont fixés comme suit :

Tennis couverts

Tarif groupe : location annuelle d'un court 111 € pour une heure /semaine

Terrain Synthétique

Les tarifs ci-dessous s'appliquent uniquement aux Comités d'Entreprise, clubs corporatifs, entreprises et associations extérieures à la commune.

Location du terrain pour un match : 66 €

Location du terrain pour cinq matchs : 215 €

Location du terrain pour dix matchs : 430 €

La location des terrains de football s'entend avec l'accès aux vestiaires et l'éclairage.

Salle de convivialité

Les tarifs ci-dessous s'appliquent uniquement aux associations montoirines, aux associations extérieures à la commune, et aux acteurs économiques ou institutionnels.

Location aux associations montoirines pour une journée : gratuit

Location aux associations extérieures à la commune pour une journée : 150 €

Location aux acteurs économiques ou institutionnels pour une journée : 250 €

Caution location de la salle de convivialité : 500 €

Stages sportifs

Tarif stage à la journée avec repas : 4,50 €

Tarif stage à la journée sans repas : 2,35 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 24/02/2020

SLO

ID : 044-214401036-20200212-ARRETESPO2001B-AR

Paraphe fait par le Maire : Michèle LEMAÎTRE

Folio N° SPORT 2020/001

Équipements communaux sous alarme

Tarif "déclenchement volontaire ou par négligence d'une alarme ayant provoqué une intervention" : 30 €

Caution pour prêt annuel d'une clef : 80 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mars 2020 et révisables.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Montoir de Bretagne, le 12 Février 2020.

Le Maire,

